

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la
production primaire
Sous-direction de la santé et protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : C. Marcé / A. Fediaevsky / S. Rautureau / C. Ledu
Tél : 01 49 55 84 63 / 84 57 / 84 54 /54 23
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal l@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : 1202017
MOD10.21 E 01/01/11

NOR :AGRG1208535N

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDSPA/N2012-8073

Date: 22 mars 2012

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : ...
Date d'expiration : ...
Date limite de réponse/réalisation : ...
📎 Nombre d'annexes : 2 annexes dont 1 électronique
Degré et période de confidentialité : ...

Objet : Rapport annuel. Questionnaires 2011. Saisie sous SIGAI

Références :

- Directive 64/462 du Conseil
- Directive 91/68 du Conseil
- Arrêté ministériel du 14 novembre 2005 fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose des suidés en élevage
- Arrêté ministériel du 23 juin 2003 fixant les mesures de lutte contre la peste porcine classique
- Arrêté ministériel du 28 janvier 2009 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la maladie d'Aujeszky chez les espèces domestiques réceptives dans les départements reconnus « indemnes de maladie d'Aujeszky »

Résumé : Cette instruction définit les modalités de remonté des informations relatives au rapport annuel en santé animale pour les informations relatives à l'année civile écoulée. Ces questionnaires portent sur la tuberculose, la leucose bovine enzootique, la brucellose des ruminants, la brucellose porcine, la peste porcine classique, la maladie d'Aujeszky, les effectifs porcins, les ESST et les tarifs de conventions bipartites.

Mots-clés : Questionnaire - Rapport annuel – prophylaxies – porcins – bovins - petits ruminants – ovins – caprins – volailles – ESST - tarifs – brucellose - leucose bovine enzootique - fièvre aphteuse – tuberculose bovine - maladie d'aujeszky - peste porcine classique.

Destinataires	
Pour DDPP/DDCSPP DAAF DRAAF	exécution :
	Pour information : Anses GDS France Coop de France Adilva SNGTV

I. Mode opératoire et délais

Le rapport annuel dans les différentes filières visées par cette instruction permet de disposer d'un bilan national faisant la synthèse des résultats techniques et financiers des actions conduites vis-à-vis des principales maladies réglementées des ruminants (hors FCO), des maladies réglementées des porcins. Certaines données sont utilisées pour l'élaboration des bilans demandés chaque année par la Commission européenne en vue du maintien des qualifications et statuts ou par l'OIE à qui elles doivent être transmises impérativement au cours du mois d'avril. Les autres données sont utilisées à des fins de pilotage technique et financier. Elles permettent également d'évaluer les mesures de surveillance et de lutte élaborées au niveau national.

Afin de valoriser la collecte de certaines informations gérées dans SIGAL et d'alléger la charge de travail des DDecPP, certaines questions seront directement renseignées par la DGAI à partir d'extractions des données issues de SIGAL. Toutefois, compte-tenu des risques d'erreur, il vous est demandé de valider ces données après un contrôle de cohérence des grandeurs indiquées. Vous serez informés spécifiquement lorsque les données introduites par la DGAI auront été renseignées.

La saisie du rapport annuel santé animale est réalisée sous SIGAL sous forme de descripteurs d'interventions attachées au programme de référence SPR99 « activités des services ». Les modalités de renseignement des questionnaires sont présentées dans le chapitre II.

Les instructions spécifiques aux différents volets du questionnaire sont présentées en annexe I, l'ensemble des questions figurent dans l'annexe électronique (Annexe 2 sous format tableur.xls).

Chaque intervention peut être complétée indépendamment. L'ensemble des questions relatives à une intervention doit être renseignée avant validation de l'intervention.

Une instruction vous indiquera l'ouverture des droits questionnaires et les délais de réponse correspondants.

II Mode opératoire de l'enregistrement des données du rapport annuel dans sigal

A - Actes rattachés au sous dossier Enquête annuelle BSA

Dans le programme 'SPR99 - Activité des services', un dossier 'Enquête annuelle BSA' (EBSA) a été créé sur lequel ont été rattachés les actes de référence correspondant aux différents chapitres de l'enquête annuelle BSA, tels que listés à l'annexe I.

Sigle	Libellé	Libellé Court	Droit Lecture
✓ SPA...	Brucellose bovine	Brucellose bovine	DDSV, GDS
✓ SPA...	Brucellose ovine et caprine	Brucellose ovine et caprine	DDSV, GDS
✓ POR...	Brucellose porcine	Brucellose porcine	DDSV, GDS
✓ SPA...	Charbon	Charbon	DDSV, GDS
✓ POR...	Délégations filière porcine	Délégations porcine	DDSV, GDS
✓ DEL...	Délégations filière ruminants	Délégations ruminants	DDSV, GDS
✓ POR...	Effectifs filière porcine	Effectifs filière porcine	DDSV, GDS
✓ SPA...	Fièvre aphteuse	Fièvre aphteuse	DDSV, GDS
✓ SPA...	Leucose bovine enzootique	Leucose bovine enzootique	DDSV, GDS
✓ POR...	Maladie d'Áujeszky	Maladie d'Áujeszky	DDSV, GDS
✓ POR...	Peste porcine classique	Peste porcine classique	DDSV, GDS
✓ SPA...	Tarifs convention bipartite	Tarifs convention bipartite	DDSV, GDS
✓ SPA...	Tremblante ovine et caprine	Tremblante ovine et caprine	DDSV, GDS
✓ SPA...	Tuberculose autres espèces	Tuberculose autres espèces	DDSV, GDS
✓ SPA...	Tuberculose bovine	Tuberculose bovine	DDSV, GDS

ACTE DE RÉFÉRENCE - SOUS DOSSIER - PROPRIÉTÉS (consultation)

Dossier: SPR99 - Activité des services_Bureau

Libellé: Enquête annuelle BSA

Libellé court: Enquête BSA

Sigle: EBSA Sigle utilisateur: PR99_BURO_EBSA

Utilisable du: 13/03/2012 au 00/00/0000

N° 100000000223, créé le 13/03/2012, modifié le 13/03/2012 par SDDPST/BMOSIA - Régis DUTOT

Les descripteurs d'interventions sont classés en descripteurs obligatoires ou facultatifs. Dans le contexte de cet acte de référence, un descripteur est obligatoire quand la DDecPP doit saisir une réponse en première intention, et il est qualifié de facultatif lorsque c'est la DGAJ qui propose une réponse à partir des informations disponibles par extraction SIGAJ, la DDecPP étant en charge de contrôler la réponse et de corriger au besoin.

Un ordre de priorité est défini pour chaque descripteur de façon à faire apparaître les différentes questions avec un enchaînement logique lors de la saisie en tableau.

Lorsque pour certaines raisons (ajout d'une nouvelle ligne ou intervention réalisée en plusieurs partie) l'ordre de priorité des questions n'est pas respecté dans le tableau de saisie, il est toujours possible de le vérifier via l'onglet acte de référence. Cet onglet permet également de connaître les sigles et libellés courts des questions en cas de besoin.

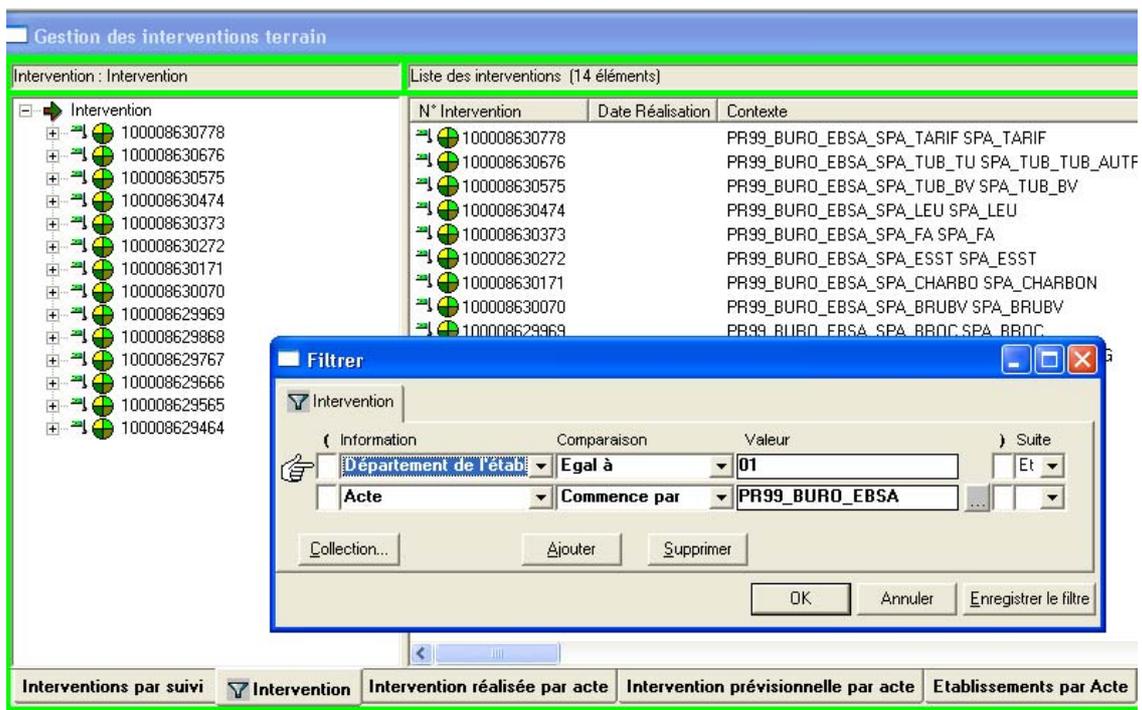
B - Renseignement des interventions

La DGAJ génère pour chaque département et pour chaque rapport les interventions prévisionnelles à compléter. Lorsque le rapport prévoit qu'une partie des réponses est apportée par la DGAJ, deux modèles d'interventions sont générés : une première partie d'intervention qui correspond aux descripteurs obligatoires pour lesquels les réponses sont apportées par la DDecPP et une seconde partie d'intervention qui correspond aux descripteurs facultatifs renseignés par la DGAJ.

Ces deux types d'interventions sont identifiables en consultant les propriétés de l'intervention, au niveau du nom de l'intervention modèle.

Si du fait de la séparation de ces deux types de question, il apparaît que le contexte de la question posée n'est pas évident, il est possible de vérifier l'ordre des questions dans l'onglet acte de référence comme évoqué précédemment.

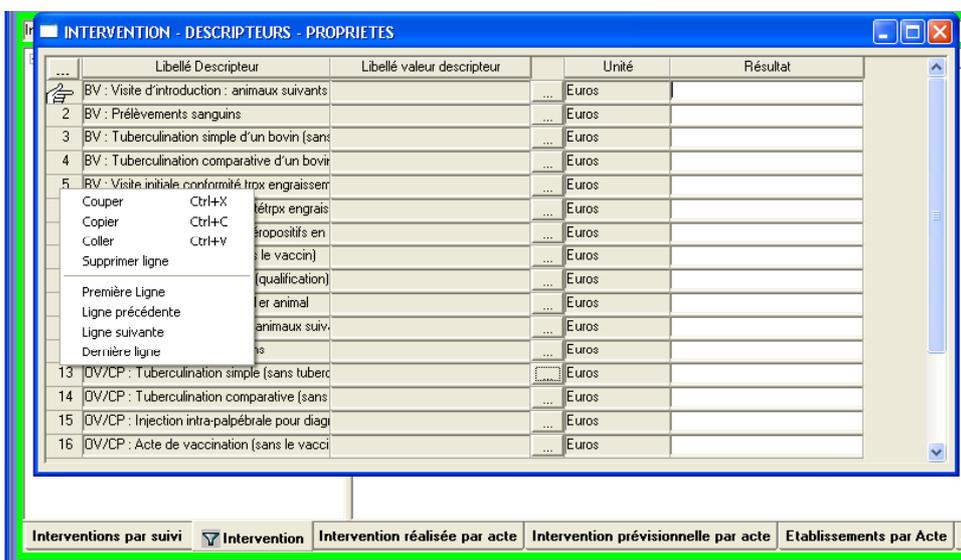
Compte tenu du délai d'extraction et de traitement des descripteurs traités par la DGAJ, les deux types d'interventions vont être créés à des dates différentes.



Pour visualiser les interventions générées, dans l'onglet filtre des interventions, sélectionner le département et l'acte commençant par PR99_BURO_EBSA.

Les descripteurs d'interventions peuvent être saisis unitairement ou en tableau : dans ce cas, toutes les lignes du tableau doivent être renseignées pour pouvoir enregistrer celui-ci. Si l'information n'est pas disponible au moment de remplir le questionnaire, il convient de saisir une valeur provisoire (qu'il convient de repérer pour pouvoir la modifier ensuite) ou de supprimer la ligne correspondante. Si l'information est disponible par la suite, il est possible de l'ajouter à l'intervention à posteriori. Attention toutefois au fait que dans ce cas le descripteur apparaîtra en dernier et non pas suivant l'ordre de priorité défini. De ce fait si le contexte de la question posée n'est pas évident, il est possible de vérifier l'ordre des questions dans l'onglet acte de référence comme évoqué précédemment.

Il convient de renseigner la date de réalisation de l'intervention lorsque celle-ci est complète et que vous ne souhaitez pas y revenir, afin de pouvoir repérer l'état de finition des enquêtes. Cela vaut pour les interventions portant sur une partie des questions (1ère partie pour les descripteurs obligatoires ou 2nd partie pour les descripteurs facultatifs) ou si certains des descripteurs restent sans réponse.



C - Suivi du rapport santé animal par les tableaux de bord nationaux

Un suivi de la réalisation du PR99_BURO_EBSA sera disponible sur le portail du système d'information de l'alimentation sous la forme d'un tableau de bord dans la rubrique « Valorisation des données dans le domaine vétérinaire ». Il affichera, pour chaque département et chaque région, ainsi que pour chaque acte de référence les valeurs de réponses aux différents descripteurs.

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés liées à l'application de cette note.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la coordination des actions sanitaires
C.V.O.

Signé : Jean-Luc ANGOT

Annexe I : Questions du rapport annuel

A - Section transversale

Les questions transversales comprennent les questionnaires suivants :

– Tarifs de la convention bipartite (ruminants et porcins) (SPA_TARIF)

B - Section filière ruminants :

La section filière ruminants comprend les questionnaires suivants :

– Tuberculose bovine (SPA_TUB_BV)

– Brucellose bovine (SPA_BRUBV)

– Leucose bovine enzootique (SPA_LEU)

– Fièvre Aphteuse (SPA_FA)

– Charbon (SPA_CHARBON)

– Brucellose ovine et caprine (SPA_BROC)

– Tremblante ovine et caprine (SPA_ESST)

– Tuberculose autres espèces (SPA_TUB_TUB_AUTREBV)

– Délégations (DELEGATION)

1 - Commentaires relatifs à certaines questions

Le terme de troupeaux correspond aux ateliers définis dans SIGAL.

a - Tuberculose bovine

Les questions suivantes appellent des commentaires particuliers

IDT_MVT : Nombre de tuberculinations d'introduction ou de vente : il s'agit des tests effectivement réalisés dont la DDPP ou le GDS a connaissance

IDT_MVT_NON : Nombre de tuberculinations d'introduction ou de vente manquant : il s'agit des tests qui aurait du être réalisés en vertu de la réglementation et pour lequel le DDPP ou le GDS a identifié qu'ils n'avaient pas été réalisés au moment voulu, que le test ait été réalisé ou non par la suite après rappel à l'ordre.

TP_RSA_IDT : Troupeaux à risque sanitaire avec IDT en sortie : nombre de troupeaux classés à risque sanitaire pour lesquels des tests d'intradermotuberculination ont été réalisés en sortie d'élevage.

TP_SUS_AB : Troupeaux OI du département avec bovin suspect à l'abattoir : nombre de troupeaux qualifiés ayant fait l'objet d'une suspicion d'abattoir en dehors de tout contexte d'abattage diagnostique, ne pas inclure les abattages diagnostiques des éventuels animaux issus de foyers et présents dans des troupeaux « susceptibles » et dont le statut n'a pas été suspendu.

BV_SUS_AB : Découvertes d'abattoir sur bovins OI du département : nombre de bovins ayant fait l'objet d'une suspicion d'abattoir en dehors de tout contexte d'abattage diagnostique

BV_SUS_AB_C : Découvertes d'abattoir sur bovins OI du département confirmées : nombre de bovins ayant fait l'objet d'une suspicion d'abattoir en dehors de tout contexte d'abattage diagnostique pour lesquels la suspicion a été confirmée.

TP_SUSB : Troupeaux susceptibles identifiés dans le département : nombre de troupeaux détectés pendant l'année comme étant en lien épidémiologique avec un foyer de tuberculose bovine, que le foyer soit dans ou à l'extérieur du département.

TP_SUSP_IDT1 : Troupeaux suspects testés IDS ou IDC (série 1) : nombre de troupeaux suspects (selon définition de l'AM du 15/09/03 : résultat positif sur IDT prophylaxie ou contrôle mouvement, découverte abattoir...) faisant l'objet d'une première série de recontrôles en intradermotuberculination, au titre de la police sanitaire.

BV_SUSP_IDT1 : Bovins dans troupeaux suspects testés en IDS ou IDC (série 1) : nombre de bovins issus de troupeaux suspects (selon définition de l'AM du 15/09/03 : résultat positif sur IDT prophylaxie ou contrôle mouvement, découverte abattoir...) faisant l'objet d'une première série de recontrôles en intradermotuberculination, au titre de la police sanitaire.

TP_SUSP_IDT2 : Troupeaux suspects testés IDS ou IDC (série 2) : nombre de troupeaux suspects (selon définition de l'AM du 15/09/03 : résultat positif sur IDT prophylaxie ou contrôle mouvement, découverte abattoir...) faisant l'objet d'une seconde série de recontrôles en intradermotuberculination, au titre de la police sanitaire.

BV_SUSP_IDT2 : Bovins dans troupeaux suspects testés en IDS ou IDC (série 2) : nombre de bovins issus de troupeaux suspects (selon définition de l'AM du 15/09/03 : résultat positif sur IDT prophylaxie ou contrôle mouvement, découverte abattoir...) faisant l'objet d'une seconde série de recontrôles en intradermotuberculination, au titre de la police sanitaire.

TP_AD_C : Troupeaux avec abattage diagnostique confirmé : nombre de troupeaux bovins avec abattage diagnostiques donnant lieu à la confirmation de l'infection par la tuberculose bovine

ORI_INTRO : Origine présumée introduction : foyers pour lesquels l'origine par introduction ne pose pas d'ambiguïté soit parce qu'il a été établi que le troupeau de provenance de l'animal présumé à l'origine de l'infection était infecté, soit parce que le spoligotype de la souche de Mycobactérie isolée indique une origine extérieure au département.

ORI_VOIS : Origine présumée voisinage : foyers pour lesquels l'origine par voisinage est attestée par l'existence d'un lien épidémiologique de voisinage avec un troupeau infecté, sans lien d'introduction. Ce lien présumé ne préjuge pas du sens dans lequel s'est fait la contamination entre les foyers voisins.

ORI_RES : Origine présumée résurgence : foyers dans lesquels la tuberculose bovine a été confirmé dans le passé avec le même spoligotype.

ORI_FAU : Origine faune : foyer à proximité immédiate duquel des animaux sauvages ont été trouvés infectés par la tuberculose bovine et pour lequel les autres origine ont été exclues.

ORI_INC : Origine inconnue : tous les autres cas, il n'est pas anormal qu'un nombre important de foyer aient une origine inconnue, et cela est préférable plutôt que d'indiquer une origine sans en avoir suffisamment de preuves.

b - Brucellose bovine

3P_SUS_SERO2 : Nb de troupeaux re-contrôlés (nouveau prélèvement sang) : Nombre de troupeaux bovins faisant l'objet d'un dépistage sanguin en police sanitaire suite à un premier résultat sanguin positif (prophylaxie ou contrôle d'introduction).

2P_SERO2_POS : Nb de troupeaux re-contrôlés avec séropositifs : nombre de troupeaux re-contrôlés (nouveau prélèvement sang) avec obtention de résultats positifs

2V_SUS_SERO2 : Nb de bovins re-contrôlés (nouveau prélèvement sang) : Nombre de bovins faisant l'objet d'un dépistage sanguin en police sanitaire suite à un premier résultat sanguin positif (prophylaxie ou contrôle d'introduction).

2V_SERO2_POS : Nb de bovins re-contrôlés positifs : Nombre de bovins re-contrôlés nouveau prélèvement sang) obtenant à nouveau des résultats séropositifs.

2 - Abréviations

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

AP : APDI+APMS
APDI : arrêté préfectoral de déclaration d'infection
APMS : arrêté préfectoral de mise sous surveillance
CP : caprins
CSO : contrôle sanitaire officiel
div : divergent
ECA : épreuve cutanée allergénique (brucellination)
IDC : intradermotuberculination comparative
IDS : intradermotuberculination simple
IDT : intradermotuberculination
IFG : test de dosage de l'interféron gamma
intro : introduction
LNR : laboratoire national de référence
Nb : nombre
neg : négatif
OI : officiellement indemne
OV : ovins
pos : positif
R : résistant
S : sensible
TA : tremblante atypique
TC : tremblante classique
trpx : troupeaux

C - Section filière porcine :

La section filière ruminants comprend les questionnaires suivants :

- Effectifs (PORC_EFF)
- Brucellose porcine (PORC_BRU)
- Maladie d'Aujeszky (PORC_MA)
- Peste porcine classique (PORC_PCC)
- Délégations (PORC_VS_DELEG)

1 - Commentaires relatifs à certaines questions

a - Effectifs

Pour les porcins, les données d'effectif sont pré-renseignées à partir d'un fichier fourni par BDPORC au 2 janvier 2012. Ce fichier est composé des informations issues des déclarations d'activité et des données antérieurement en possession de BDPORC pour les exploitations n'ayant pas renvoyé leur déclaration d'activité à cette date. Les élevages pour lesquels le type de production était « inconnu » ou « autre » n'ont pas été comptabilisés dans cette reprise au niveau national.

Seuls les ateliers pour lesquels la date de fin d'activité n'était pas renseignée au 1er janvier 2012 ont été comptabilisés. Du fait que l'ensemble des déclarations d'activité n'étant pas reçues au 1er janvier 2012, que certaines données n'étant pas renseignées, et compte-tenu de l'importance de l'exactitude de ces données, il vous est demandé de vérifier la pertinence de ces informations et d'en corriger les valeurs si cela vous semble pertinent. A cet effet, la base de données excel provenant de BDPORC vous est fournie en annexe électronique. La déclaration d'activité étant actuellement mise en place uniquement pour les porcs domestiques, les effectifs concernant les élevages de sangliers ne sont probablement pas représentatifs. Par ailleurs, les informations concernant les types d'élevages de sangliers (catégorie A ou B) ne sont pas disponibles dans la base de données BDPORC. Les champs relatifs ne sont donc pas pré-renseignés.

L'unité épidémiologique retenue pour transmettre les informations est le site porcin, tel que défini par l'arrêté ministériel du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel.

Est considéré comme site porcin plein air tout élevage entretenant des porcs dans des parcours plein air, à l'exception des parcours qui seraient entourés entièrement d'un mur de plus de 1,50 mètres de hauteur (conformément à la circulaire DPEI/SDEPA/C2005-4073 du 20 décembre 2005 relative à la protection des élevages de porcs en plein air vis à vis du risque sanitaire présenté par la faune sauvage).

Recensement : les données de recensement sont renseignées par rapport aux informations disponibles en date du 31/12/2011. Lorsque les effectifs sont demandés sans précision sur le caractère plein air, ils correspondent à l'ensemble des effectifs (y compris plein air). Les questions relatives aux élevages naisseurs, post-sevreurs et engraisseurs excluent les élevages naisseurs-engraisseurs qui sont traités à part. Pour rappel, les élevages de sangliers de catégorie A sont des élevage dont tout ou partie des animaux qu'ils détiennent sont destinés directement ou par leur descendance à être introduit dans la nature (élevages de repeuplement), les élevages de catégorie B regroupent les autres élevages de sangliers dont tous les animaux qu'ils détiennent ont une autre destination, notamment la production de viande (élevage de boucherie).

J'attire votre attention sur l'importance de contrôler la cohérence des données entre elles au moment du renseignement du questionnaire et avant validation (cohérence entre les nombres de sites porcins recensés et les nombres de sites porcins ayant fait l'objet de dépistage, cohérence entre les effectifs recensés et les animaux ayant fait l'objet de dépistage par exemple).

b - Surveillance PPC

Les résultats de la surveillance mise en place dans les sites porcins situés dans la zone PPC des Vosges du Nord ne sont pas collectés ici et font l'objet d'un questionnaire séparé.

Les questions suivantes appellent des commentaires particuliers :

Pour la partie relative aux prélèvements réalisés à l'abattoir dans le cadre de la prophylaxie, il convient de bien séparer les questions relatives aux analyses sérologiques de 1ère intention (Elisa), des analyses sérologiques de recontrôle réalisées au LNR (séroneutralisation virale). Ainsi, les questions PPC_A_SER2 et PPC_A_SER2P sont relatives aux nombres de prélèvements soumis à séroneutralisation et aux nombres d'animaux séropositifs par séroneutralisation suite aux dépistages réalisés en abattoir.

Les questions commençant par « clinique » portent uniquement sur les informations relatives à des suspicions cliniques. Ainsi, la question PPC_C_APMS est relative au nombre d'APMS posés suite à une suspicion clinique (que ce soit ou non à l'occasion d'un dépistage). La question PPC_C_APMS_D est relative au nombre d'APMS posés suite à une suspicion clinique survenue dans le cadre d'un dépistage.

c - Brucellose porcine

Lorsque des coordonnées sont attendues, les informations suivantes doivent être fournies si approprié : département, nom de l'éleveur, n° EDE.

d - Délégations

Les questions suivantes appellent des commentaires particuliers :

VS_PC_DMG : Nb VS exerçant PC & installé dans le département avec mandat « général » : Nombre de vétérinaires sanitaires exerçant dans les élevages porcins du département et installés dans le département avec mandat « général ».

VS_PC_DMP : Nb VS exerçant PC & installé ds départemt avec mandat spécialisé : Nombre de vétérinaires sanitaires exerçant dans les élevages porcins du département et installés dans le département avec mandat spécialisé en filière porcine.

VS_PC_HDMG : Nb VS installé hors département avec mandat «général» : Nombre de vétérinaires sanitaires exerçant dans les élevages porcins du département et installés dans un autre département avec mandat « général ».

VS_PC_HDMP : Nb VS installé hors département avec mandat spécialisé PC : Nombre de vétérinaires sanitaires exerçant dans les élevages porcins du département et installés dans un autre département avec mandat spécialisé en filière porcine.

2 - Abréviations

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

BRU : brucellose porcine

E : engraisseur

HS : hors sol

MA : maladie d'Aujeszky

N : naisseur

Nb : nombre

NE : naisseur-engraisseur

non neg : non négatif

PA : plein air

PC : porcins

PPC : peste porcine classique

PS : post-sevreur

SM : sélection-multiplication

SNV : séroneutralisation virale

VS : vétérinaire sanitaire

Annexe II : Liste des questions du rapport annuel

Annexe sous format électronique .xls